



Ambassade
de la République fédérale d'Allemagne
Rabat

Tous les renseignements figurant sur cette fiche d'informations ont été établis sur la base des connaissances et des évaluations dont disposait l'Ambassade lors de la rédaction de la présente fiche d'informations. Ces renseignements et leur conformité sont toutefois donnés sous toute réserve, notamment en ce qui concerne les modifications intervenues entre-temps.

Informations sur les visas nationaux (Visa de retour, Droit de retour)

La distribution des formulaires de demande de visa est gratuite. Les formulaires peuvent également être téléchargés sur le site internet de l'Ambassade (www.rabat.diplo.de).

Tous les actes administratifs sont couverts par les frais de visa. Le montant de ces frais s'élève à 60 euros et peut être réglé en espèces en dirham ou par carte de crédit internationale (VISA, MasterCard, American Express).

Le dépôt des demandes de visas peut se faire sans rendez-vous. La présence de l'intéressé est strictement obligatoire (dépôt du dossier du lundi au vendredi entre 8 heures et 10 heures).

L'octroi du visa requiert l'**accord du service des étrangers en Allemagne**. Dès qu'une décision sera prise, généralement dans un délai de deux à trois mois, vous serez informé **par écrit**. **Aucun renseignements** ne peut être donné par téléphone.

La liste ci-après des documents à fournir n'est donnée **qu'à titre indicatif**. L'Ambassade se réserve le droit d'exiger des documents supplémentaires. Un dossier complet ne donne pas **droit à l'octroi d'un visa**. **Une demande de visa incomplète peut être rejetée**.

Les photocopies et les photos d'identité peuvent être faites dans l'enceinte du service des visas auprès d'un prestataire privé et contre paiement.

Documents à fournir pour la demande de visa:

1. deux formulaires de demande de visa remplis en allemand de manière lisible et dûment signés
2. trois photos d'identité récentes remplissant les conditions biométriques
3. carte d'identité nationale CIN (original et deux photocopies)
4. passeport (original et deux photocopies)
5. une enveloppe suffisamment timbrée et comportant votre adresse

Documents complémentaires à fournir:

Pour le **visa de retour**:

- questionnaire spécifique de l'Ambassade (« Wiedereinreise ») dûment rempli (original et une photocopie)
- le cas échéant, attestation de vol ou de perte du passeport établie par le service de police compétent accompagnée d'une traduction en langue allemande (deux photocopies respectives)
- dans la mesure du possible, deux photocopies du titre de séjour en Allemagne
- fiche anthropométrique (original et photocopie)

En cas de **droit au retour des jeunes**:

L'article 37 de la loi sur le séjour des étrangers accorde aux jeunes étrangers ayant séjourné en Allemagne en situation régulière en tant que mineurs et ayant regagner par la suite leur pays d'origine un droit légal au retour. Les personnes concernées devront néanmoins remplir les conditions suivantes:

- avoir séjourné légalement sur le territoire fédéral allemand pendant huit ans,
- avoir été scolarisé en Allemagne pendant six ans,
- pouvoir subvenir à leurs besoins par leur propre activité professionnelle ou bénéficier d'une pension alimentaire versée par une tierce personne pour une durée de cinq ans,
- présenter la demande de retour après les 15 ans révolus et avant les 21 ans révolus ainsi qu'avant le délai de cinq ans après avoir quitté le territoire allemand.
- Veuillez présenter les preuves des conditions requises.